Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 15 septembre 2020, à 19 h, tenue en téléconférence, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Caroline Cossette
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Est absent : M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, Me Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

La présente séance est tenue par téléconférence conformément aux directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

200915-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'ajouter le PIIA 2020-053 au point 6.7.2 de l'ordre du jour intitulé *Approbation de la liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRE-PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, avec le retrait du point 6.6.1 intitulé *Aide financière spéciale - Association de soccer Montis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-2 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2020**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 25 août 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau des lacs du Village et du Ruisseau et divulgation du rapport du comité consultatif d'environnement, date de la prise d'inventaire des plantes aquatiques avant l'intervention dans les lacs et accessibilité à celle-ci, suivi à la suite de la rencontre du CCE du 15 septembre 2020.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué pour la période se terminant le 28 août 2020
- Liste de mouvement du personnel cadre pour la période se terminant le 28 août 2020
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 août 2020
- Rapport mensuel sur la gestion contractuelle pour la période se terminant le 31 août 2020
- Adjudication de l'émission d'obligations du 15 septembre 2020 - délégation au trésorier

200915-3 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DIFFUSION**

Lors de la séance ordinaire du conseil du 25 août 2020, le maire Martin Murray a fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019.

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de diffuser le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe en le publiant dans l'hebdomadaire Les Versants et sur le site Internet de la municipalité, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-4 **MANDAT PROFESSIONNEL À M. LOUIS MERCIER**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'octroyer un mandat professionnel à M. Louis Mercier pour aider le conseil municipal par rapport au dossier de l'agglomération, selon les modalités suivantes :

- Analyser chaque point de l'ordre du jour des séances de l'agglomération;
- Rédiger une fiche résumée pour chacun de ces points;
- Recommander un vote en phase avec la prise de position générale de Saint-Bruno par rapport à l'agglomération;
- Présenter au plénier les résultats et répondre aux questions des élus;
- Étudier tout dossier particulier à la demande du conseil de Saint-Bruno;
- Tarif horaire : 160 $ / heure avant taxes;
- Durée : indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-5 **RENOUVELLEMENT DE MANDATS, RECONDUCTION AU POSTE DE PRÉSIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- De renouveler les mandats de mesdames Claude Joyal et Marie-Pierre Trahan et de monsieur Yves Dubuc, respectivement aux sièges n° 8, 9, et 6 du comité consultatif en environnement de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, pour des mandats de deux (2) ans se terminant le 25 août 2022;
- De reconduire la nomination de madame Claude Joyal, à titre de présidente du comité, pour la même durée; et
- De nommer madame Snizhana Olishevska au siège n° 7 du comité consultatif en environnement de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 25 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-6 **AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2020**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 août 2020 de 12 144 397,34 $, incluant les charges salariales de 934 101,87 $ pour la période du 1er au 31 août 2020, la liste des dépôts directs pour une somme de 9 932 195,65 $, la liste des chèques émis pour une somme de 602 482,49 $, la liste des paiements par débit direct de 684 553,52 $ et la liste des chèques annulés pour une somme de 8 936,19 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-7 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS INTITULÉE « VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE - POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS – SEPTEMBRE 2020 »**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la politique de gestion des excédents intitulée « Ville de Saint-Bruno-de-Montarville - Politique de gestion des excédents – Septembre 2020 » en remplacement de celle adoptée en 2019.

Votes pour : 6
Vote contre : 1 (Ludovic Grisé Farand)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

200915-8 **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ À DIVERSES RÉSERVES**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 7 666 228 $ aux diverses réserves comme suit :

- Réserve - Commandes et certificats de crédit 1 915 000 $;
- Réserve - Élections 57 900 $;
- Réserve - Politique de l'arbre 250 000 $;
- Réserve - Pistes cyclables 255 000 $;
- Réserve - Projets spéciaux 447 928 $;
- Réserve - Équipements d'intérêt collectif 2 866 735 $;
- Réserve - Infrastructures municipales 350 265 $;
- Réserve - Dette 141 500 $;
- Réserve - Achat de terrains 688 000 $;
- Réserve - Imprévus 693 900 $.

Votes pour : 6
Vote contre : 1 (Ludovic Grisé Farand)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

200915-9 **AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR COMMANDES ET CERTIFICATS DE CRÉDIT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour commandes et certificats de crédit de l'excédent accumulé affecté de 1 915 000 $ afin d'équilibrer le budget de fonctionnement 2020 selon la liste des certificats de crédit et la liste des commandes 2019 déboursées en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE - ASSOCIATION DE SOCCER MONTIS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

200915-10 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL AU VIEUX PRESBYTÈRE - APP-SI-20-37**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et d'installation d'un éclairage architectural au Vieux Presbytère, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise Site Integration Plus inc., selon les prix forfaitaires soumis, pour un montant total approximatif de 53 947 $, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-20-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-11 **DÉROGATION MINEURE DM 2020-111 POUR AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE AU 2067, RUE DE BEDFORD**

Les citoyens sont invités à soumettre leurs observations par écrit relativement à cette demande, tel que prévu dans l'avis public publié par la greffière le 27 août 2020, et ce, en conformité avec les directives du MAMH.

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2020-111, déposée par monsieur Yannick Brisebois, propriétaire, pour autoriser la réduction de la marge latérale droite de 2 mètres à 1,82 mètre au 2067, rue de Bedford, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 72 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'adoption de la résolution, conformément à la résolution 200826.6 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion du 26 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-12 **APPROBATION DE LA LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

- La demande de **PIIA 2019-170** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 1942, rue de Cambrai, sous réserve de protéger adéquatement tous les arbres avant la délivrance du permis de construction, conformément à la résolution 200617.8 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-042** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial d'un (1) étage au 2036, rue de Cambrai, sous réserve :

    - De remplacer tous les arbres abattus pour la construction du bâtiment par des arbres de type II dans l'objectif de maintenir une canopée abondante sur le terrain;

- De modifier l'implantation du bâtiment afin de préserver l'arbre situé près du coin gauche du bâtiment dans la cour avant, dont le diamètre est 65 centimètres, tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre portant le numéro de référence D16793-5;
- De modifier la galerie arrière afin de préserver l'arbre dont le diamètre est de 40 centimètres, tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre portant le numéro de référence D16793-5;
- De procéder à la vérification par un ingénieur forestier et de déposer un rapport de conservation des arbres comme document en appui aux permis de construction, lequel rapport devant comprendre minimalement l'information suivante :
  - La localisation des arbres et du bâtiment incluant les limites de l'excavation;
  - Un bilan de santé des arbres incluant un descriptif des interventions à effectuer sur les arbres avant les travaux, le cas échéant;
  - Un descriptif détaillé des moyens techniques et des mesures de mitigation qui seront mis en œuvre pour protéger les racines, le tronc et la cime des arbres pour la durée des travaux d'excavation et de construction du bâtiment; et
  - Un rapport final sur l'état de santé des arbres sur le site à l'échéance des travaux et un rapport sur la performance des moyens et des mesures de mitigation mis en place durant les travaux, conformément à la résolution 200325.21 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-043** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 2040, rue de Cambrai, conformément à la résolution 200325.22 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-053** pour la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial (phase 2) au 1410, rue Montarville, conformément à la résolution du 200422.10 du CCU, sous réserve :
  - De camoufler adéquatement les équipements mécaniques installés sur le toit afin qu'ils ne soient pas visibles des voies de circulations;
  - De soumettre un plan d'aménagement paysager pour la phase 2 à une rencontre ultérieure.

- La demande de **PIIA 2020-054** pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux (2) étages au 2006, rue de Cambrai, sous réserve :
  - De remplacer tous les arbres abattus pour la construction du bâtiment par des arbres de type II dans l'objectif de maintenir une canopée abondante sur le terrain;
  - De protéger adéquatement tous les arbres à conserver avant la délivrance du permis de construction, conformément à la résolution 200527.9 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-086** pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager au 1060, rue Parent, conformément à la résolution 200826.7 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-105** pour l'agrandissement du bâtiment principal au 2025, rue Melba, conformément à la résolution 200826.8 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-106** pour la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée au 2080, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, conformément à la résolution 200826.9 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-107** modifiant le PIIA 2019-067 pour la modification de la façade du bâtiment donnant du côté de la rue Montarville au 1470, rue Roberval, conformément à la résolution 200826.10 du CCU;

- La demande de **PIIA 2020-123** modifiant le PIIA 2020-076 relatif à l'implantation et à la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial d'un (1) étage au 4009, rue des Bolets, conformément à la résolution 200826.13 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-13 MODIFICATION À LA PROMESSE D'ACHAT - VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 040 861 À CISSS MONTÉRÉGIE-CENTRE

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- D'approuver les modifications apportées à la promesse d'achat intervenue avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre par l'adoption des résolutions n° 191022-24 et 200324-20, soit :
    - De prolonger le délai prévu à l'article 4.3 de 60 jours à 365 jours pour déposer les plans préliminaires d'architecture et d'aménagement du terrain auprès de la Division réglementation, permis et inspection, de la Ville pour approbation par le conseil municipal, et ce, avant la signature de l'acte de vente;
    - De permettre que le lotissement de la superficie de plancher prévue au bâtiment représente minimalement 25 % de la superficie finale de l'immeuble, afin de respecter l'exigence stipulée à l'article 4.10 de la promesse d'achat et le cas échéant, que la Ville considère une dérogation mineure à cet égard;
    - D'exclure de la superficie finale de l'immeuble, le passage d'une ligne électrique et de la servitude dans la partie sud-ouest du terrain présentés au plan de lotissement, ce qui crée un lot d'environ 24 960,6 m²;
    - D'autoriser un délai additionnel de 365 jours, à la Ville, pour compléter la construction de la rue Parent et des infrastructures afférentes, lesquelles devraient donc être complétées au 31 décembre 2021, considérant que la Ville n'a pas encore reçu les certificats d'autorisations requises du MELCC, tel que stipulé à l'article 3.6; et
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente et tout autre document afférent pour donner suite à la présente résolution ainsi que celles précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-14 **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'ordonner à la greffière de procéder, le mardi 24 novembre 2020 à 11 h, à la vente par enchère publique des immeubles résidentiels sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées, pour l'année 2018 et non résidentiels pour l'année 2019, décrits à la liste dressée par le trésorier de la municipalité, le 15 septembre 2020, le tout conformément aux dispositions des articles 511 et suivantes de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

De désigner le trésorier et l'assistante-trésorière pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, les immeubles mis en vente lors de cette vente pour non-paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-15 **RÉSILIATION DE LA SERVITUDE PERSONNELLE DE CONSTRUCTION CONSENTIE PAR 9062-0287 QUÉBEC INC. - 4020, RUE DE LA FOUGÈRE (LOTS 6 355 788 À 6 355 793)**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de résilier la servitude personnelle de construction consentie par 9062-0287 Québec inc. en faveur de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville suivant un acte sous seing privé publié le 3 juin 1998 sous le numéro 1045546 à la circonscription foncière de Chambly, laquelle affecte l'immeuble situé au 4020, rue de la Fougère, maintenant connu comme étant les lots 6 355 788 à 6 355 793, cadastre du Québec; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de résiliation ainsi que tout document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-16 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - APP-SI-20-13**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture d'équipements de protection individuelle aux plus bas soumissionnaires conformes, selon les prix unitaires soumis, à savoir :

- Lot A - Polysource Direct, pour un montant total approximatif de 42 347,72 $, incluant les taxes nettes;
- Lots B et C - Composants industriels Wajax, société et commandite, pour un montant total respectif de 15 774,96 $, incluant les taxes nettes et de 15 151,46 $, incluant les taxes nettes;

d'une durée d'un an débutant le 1er novembre 2020, avec une option de renouvellement de deux (2) années, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres sur invitation APP-SI-20-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-17 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION - APP-SP-20-01**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'entretien préventif des systèmes de ventilation, chauffage et climatisation au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Réfrigération Collette inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 63 228 $, incluant les taxes nettes, le tout pour une durée d'un an, avec quatre (4) années d'option de renouvellement, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-20-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-18 **CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE - PLACE VAN HORNE**

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur la Place Van Horne, le tout au montant subventionné de 8 185 $, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec; et

De confirmer l'exécution des travaux en fin mai 2020 au coût de 14 931,85 $, incluant les taxes nettes, conformément aux vérifications requises pour cette route qui est de compétence municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-19 **MODIFICATION D'UNE INTERDICTION D'ARRÊT, SAUF AUTOBUS, SUR LE BOULEVARD SEIGNEURIAL EST**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de modifier l'interdiction d'arrêt en tout temps, sauf pour autobus, face à l'arrêt d'autobus situé sur le boulevard Seigneurial Est, à l'intersection de la rue Montarville, en direction de la rue Roberval, en réduisant la ligne d'arrêt pour l'autobus à 20 m, et ce, à la demande du Réseau de Transport de Longueuil (RTL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-20 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC QUINCY SOUS-SÉNART**

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et de surveillance des travaux relatifs au projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Quincy-Sous-Sénart, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Le Groupe-Conseil Génipur inc., selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 79 685,51 $, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-DP-20-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-21 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS ET AUTRES RELATIFS À L'AJOUT DE FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS MARIE-VICTORIN/CLAIREVUE ET MARIE-VICTORIN/SORTIE AUTOROUTE 30**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'étude de circulation, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs à l'aménagement de feux de circulation à l'intersection Marie-Victorin et boulevard Clairevue Ouest et à l'intersection Marie-Victorin et la sortie de l'autoroute 30, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, à savoir la firme FNX-INNOV inc., selon les prix forfaitaires et unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 132 126,77 $, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-20-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-22 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-16 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX - PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2020-12 modifiant le Règlement 2017-16 sur le contrôle des animaux afin de, notamment, tenir compte de l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-23 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-18 SUR LA TARIFICATION AFIN D'Y ABOLIR LES AMENDES ET FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2020-13 modifiant le Règlement 2014-18 sur la tarification afin d'y abolir les amendes et frais de retard à la bibliothèque*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-24 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT C. 9-1 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE NOTAMMENT AJOUTER UN SYSTÈME DE VIGNETTES SUR RUES DANS CERTAINES RUES**

Il est PROPOSÉ par Ludovic Grisé Farand, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2020-14 modifiant le Règlement C. 9-1 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de notamment ajouter un système de vignettes sur rue dans certaines rues*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-25 **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 - INTRODUCTION D'UN POURCENTAGE MAXIMUM D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET ABOLITION DE LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-022 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'introduire un pourcentage maximal d'occupation d'un logement supplémentaire à l'intérieur d'un bâtiment principal de type unifamilial isolé et d'abolir la superficie maximale de plancher d'un logement supplémentaire*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200915-26 **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-387 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE IA-385**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-023 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone industrielle IA-387 à même une partie de la zone IA-385*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 27 AOÛT 2020

Aucun.

200915-27 **SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'exprimer l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le jeudi 17 septembre 2020 :

Sujets	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-200917-2.1 Approbation du rapport d'activité du Fonds de développement des territoires pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (SD-2020-1938)	X		

CA-200917-2.2 Approbation du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle 2019-2020 concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (SD-2020-2210)	X		
CA-200917-2.3 Refus de la demande de relocalisation de la caserne 14 à Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2020-2356)			Réclamer le retrait de ce point par le maire lors de la séance d'agglomération du 17 septembre 2020
CA-200917-4.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la gestion efficiente de la matière résiduelle (SD-2020-2518)	X		
CA-200917-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-340 modifiant le Règlement CA-2017-268 autorisant le paiement de quotes-parts pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de cours d'eau du ruisseau Beloeil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-2297)	X		

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de retirer l'orientation défavorable au point CA-200917-2.3 intitulé *Refus de la demande de relocalisation de la caserne 14 à Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2020-2356)* et d'y ajouter le commentaire suivant :

« Réclamer le retrait de ce point par le maire lors de la séance d'agglomération du 17 septembre 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations à ses collègues pour l'efficacité de la présente séance / Inauguration de l'œuvre commémorative en forme de globe terrestre soulignant le 50e anniversaire de Minta le 14 septembre. (le conseiller Ludovic Grisé Farand);

- Aide financière du ministère de la Culture et des Communications découlant de la Politique culturelle de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour aider au financement d'un nouvel éclairage au Vieux Presbytère et consultation du Réseau de transport métropolitain (RTM) et inégalités dans l'application des tarifs pour le transport collectif en train (la conseillère Marilou Alarie);

- Consultation publique du Réseau de transport métropolitain (RTM) sur les tarifs, annonce d'une nouvelle tarification avantageuse pour les usages de Saint-Bruno et partage des coûts entre les instances gouvernementales et usagers (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 20 h 02.

Le maire, La greffière,

Martin Murray Lucie Tousignant